

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 23 juin 2020

L'an deux mil vingt le vingt-trois du mois de juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

29 présents + 1 pouvoir (28 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Thierry BOUYER, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mathieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL Micheline REAU,
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) :

- ✓ Jeanne BARIGAULT

1 pouvoir :

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Maryse BARIGAULT, Jean-François COIFFARD, Joël MEUNIER, Jacques METREAU

Absents : Jean-Pierre CESBRON, Jean-Marie COLIN, Claudie VALET,

Dominique BARREAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 17 juin

RAPPORTS D'ACTIVITES 2019

Rapports annuels – Année 2019

- Vu les articles L. 2224-5, L. 5211-39 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les rapports ci-annexés

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'approuver les rapports suivants :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'assainissement 2019
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019
- Rapport d'activité annuel de la CCAVT 2019

Préfecture

079-200041416-20200702-127-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2020

Publication le : 02-07-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAI - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Géré en régie directe

Exercice 2019



**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET**

Le présent rapport a pour objet de présenter le service public d'assainissement, de rassembler et de présenter les différents indicateurs techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service pour l'exercice 2019 conformément à la réglementation.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet exerce la compétence assainissement collectif. L'assainissement non collectif étant déléguée au Syndicat des eaux de Gatine depuis le 1^{er} Janvier 2017.

SOMMAIRE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1	Le territoire desservi et le mode de gestion du service	Page 3
2	Les caractéristiques techniques	Page 4
3	Les éléments financiers	Page 4
4	Les indicateurs de services	Page 5
5	Exemple de facture	Page 6
6	Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale	Page 7 et 8

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Le territoire desservi et le mode de gestion du service

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet gère l'assainissement collectif sur cinq communes : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Boussais, Louin et St-Loup-Lamairé. Les zonages concernant chaque commune ont été validés après enquête publique.

Le service possède les compétences collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement et élimination des boues. Celles-ci sont exercées en régie directe.

Ce service est un Service Public Industriel et Commercial. Ainsi, le conseil d'exploitation donne différents avis au conseil communautaire et participe à la gestion et à l'administration du service. L'autonomie financière impose que l'usager finance le service et que l'équilibre des budgets ne dépende pas de la fiscalité.

Le tableau suivant présente par commune le nombre d'abonnés concernés par l'assainissement collectif et ceux réellement raccordable au réseau.

Taux de desserte en 2019		Nombre d'immeubles dans la zone d'assainissement collectif	Nombre d'abonnés raccordables sur le réseau d'assainissement	Nombre d'habitant concerné (approximation)	Taux de desserte	Pourcentage de raccordements contrôlés	Taux de conformité des raccordements contrôlés
A I R V A U L T	Bourg	1 259	1 259	2 228	100%	80,6 %	94,7 %
	Borcq	133	133	235	100%	80,5 %	93,5 %
	Barroux	124	124	219	100%	80 %	97 %
	Repéroux	94	94	166	100 %	30 %	92,5 %
	Maucarrière / Auralis	60	8	0	100%	0 %	/
Assai- Le- Jumeaux		98	98	181	100%	7 %%	57 %
Availles-Thouarsais		0	0	0	/	/	/
Boussais		93	93	168	100 %	70%	95 %
Irais		130	0	0	/	/	/
Le Chillou		0	0	0	/	/	/
Louin		185	185	292	100%	89 %%	94 %
Maisontiers		0	0	0	/	/	/
St-Loup-Lamairé		402	327	514	81,3 %	4,7 %	66 %
Total		2 578	2 321	4 003	90%	65 %	93,7 %

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est environ de 1,72 habitants/abonnés puisqu'il y a environ 4 003 habitants pour 2 321 abonnés.

2) Les caractéristiques techniques

Les réseaux et les stations d'épuration représentent bien le caractère rural du territoire puisqu'il y a peu d'abonnés par kilomètre de réseau et que les stations d'épuration sont nombreuses mais de faible capacité avec une filière de traitement plutôt de type extensif.

Les caractéristiques techniques des réseaux et stations d'épuration sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Caractéristique technique		Nombre de kilomètres de réseau (séparatif)	Nombre de postes de relèvement	Filière de traitement	Capacité nominale (Equivalent -habitants)	Population raccordée (Equivalent-habitants)	Densité linéaire d'abonnés (abonnés/km)	Volume facturé (en m3)	Boues évacuées en 2019(en tonne de matière sèche)
A I R V A U L T	Bourg	22	4	Boues activée	4 600	2 225	57,22	97 371	56,8
	Borcq	4,7	1	Lagunage	350	180	28,29	8432	0
	Barroux	3,5	0	Lagunage	270	170	35,5	8 860	0
	Repéroux	4,2	2	Filtre à sable planté de roseau	250	150	22,6	6 019	
	Maucarrière/Auralis	0,5	1	Boues activées	400	5	16	1 019	0
	Assai- Les-Jumeaux	2,3	1	Lit Bactérien	225	80	42,6	7 846	1,92
	Boussais	2,3	0	Lagunage	280	120	40,4	6 582	0
	Irais								
	Louin	4	3	Transfert vers la step d'Airvault	/		46,25	11 752	/
	S- Loup-Lamairé	6,5	3	Filtre à sable planté de roseau	870	540	50,3	25 119	0
TOTAL		50	15	8	7 245	3 470	46,42	173 000	58,72

La création du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration de Repéroux a été réceptionné en juillet 2018. L'obligation de raccordement s'appliquera donc en juillet 2020.

La création du réseau et de la station d'épuration d'Irais et l'extension du réseau de collecte de St-Loup-sur-Thouet au lieu-dit « La Cape » sont en cours. Ces sites devraient être mis en service courant 2020.

3) Les éléments financiers

La redevance assainissement est la principale recette du budget de l'assainissement. Cette redevance s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif qui sont raccordés ou qui sont considérés comme raccordables. Elle est appliquée dès la mise en service du réseau.

Le prix de l'assainissement n'est pas assujéti à la TVA et la redevance est mise en recouvrement directement par nos services avec une fréquence semestrielle.

TARIFS	2018 (Délibération du 30/06/2015)	2019 et 2020 (Délibération du 11/12/2018)	En 2019 pour une facture de 120 m ³
Part fixe	50 € par abonné	52 € par abonné	52 €
Part variable	2,00 € par mètre cube	2,04 € par mètre cube	244,80 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,18 € par mètre cube	0,15 € par mètre cube	18 €
TOTAL			314,80 €

Un exemple de facture est joint en annexe.

Le compte administratif du budget assainissement collectif de l'année 2019 est consultable au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet. La redevance facturée en 2019, représente un total 462°284,22€.

4) Les indicateurs du service

N °indicateur	Intitulé	valeur
D 201.0	Nombre d'habitants desservis	4 003
D 204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,62 €
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0
D 203.0	Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration	58,72 T de MS
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90 %
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0
P 258.1	Taux de réclamations	0
P 202.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	10
P 252.2	Points de curage fréquents du réseau	4
P 253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,13
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	13,83
P 207.0	Montant des actions de solidarité	0 €
P 257.0	Taux d'impayés sur la facture d'assainissement	5,17%
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents	Conforme
P 255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	90
P 206.3	Boues évacuées selon les filières conformes	100 %
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration	Conforme
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la réglementation européenne	Conforme
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau	100 %

5) Exemple de facture

C/C AIRVAUDAI - VAL DU THOUET
33 PLACE DES PROMENADES
B.P 60002
79600 AIRVAULT
Tel : 05.49.64.93.48 Fax : 05.49.64.94.02
communaute@cc-avt.fr

Facture

Assainissement

Période du 30/09/2018 au 30/09/2019
Adresse de facturation :

Année 2019
N° Facture 2667
Date Facture 16/12/2019

éf. Abonné : 82
Abonné : M V
Adresse branchement : A

600 AIRVAULT

Evolution de votre consommation			
2019	2018	2017	2016
100	108	124	111

Facture de solde. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé (art R2221-40 du CGCT), tarifs : délib n°2015-66 du 30/06/2015 et délib 2018-162 du 11/12/2018, règlement : délib 2015-54 du 28/04/2015)

M

1

79600 AIRVAULT

N° Compteur	Date de relève	Ancien Index	Nouvel Index	Conso en m3
043	30/09/2019	1103	1203	100

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA
ORGANISMES PUBLICS			15,00	
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	100	0,15000	15,00	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			255,00	
Abonnement assainissement	1	52,00000	52,00	
Redevance assainissement	25	2,00000	50,00	
Redevance assainissement	75	2,04000	153,00	

Abonnement TTC : 52,00€		Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
Coût du litre d'eau TTC : 0,00218€ (hors abonnement)	EAU					
	ASSAINISSEMENT	270,00	-135,08	134,92		134,92
		270,00	-135,08	134,92		134,92

En l'absence de paiement, le comptable en charge du recouvrement pourra recourir aux voies civiles d'exécution de droit commun régies par la loi 91-650 du 9 juillet 1991 et son décret d'application n°92-755 du 31 juillet 1992 (articles L.1617-5 et R.1617-22)

Président : Olivier FOUILLET

Total annuel facturé TTC	270,00
Acompte déjà facturé TTC	-135,08
NET A PAYER en Euros	134,92
Rappel des sommes à payer	

Date limite de paiement : 16 Janvier 2020

Papillon à joindre à votre règlement:

Commune : 82 AIRVAULT
Facture Assainissement
N° Facture 2019 1 000000

éf. Abonné : 82
Abonné : M V
Date Facture 16/12/2019 Code recette : EA
Montant : € , Asst. : 134,92 €

Modalités de paiement : Vous pouvez régler cette facture :
- Par Internet en vous connectant sur : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>
Identifiant collectivité : 021012
Référence de la dette : 2019-EA-00-2667
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public (envoyer à l'adresse ci-dessous)
- Espèces ou carte bancaire : TRÉSORERIE D'AIRVAULT
PLACE DU CYGNE - 79600 AIRVAULT
- Par virement BDF NIORT - 30001/00602/C7930000000/69
BIC : BDFEPPCCT IBAN : FR13 3000 1006 02C7 9300 0000 069

6) Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale

NOM DE LA COLLECTIVITE : Année 2019	
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX	
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	Condition d'obtention de et VP.252=1 et VP.253> Points obtenus : 10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	Condition d'obtention de et VP.252=1 et VP.253> [ou 60%=<VP.253<70% Ou 70%=<VP.253<80% ou 80%=<VP.253<90% ou 90%=<VP.253<95% ou 95%=<VP.253 (cas5) Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5

VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision Cartographique)	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	Condition d'obtention de et [ou 50%=<VP.255<60% ou 60%=<VP.255<70 (ca ou 70%=<VP.255<80% (ca ou 80%=<VP.255<90% (ca ou 90%=<VP.255<95% (ca ou 95%=<VP.255 (cas5)] Points obtenus : Cas 1 -----> 1 Cas 2 -----> 2 Cas 3 -----> 3 Cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5
<u>PARTIE C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte si le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)</u>	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	Condition d'obtention de et [ou 50%=<VP.256<60% ou 60%=<VP.256<70% (ca ou 70%=<VP.256<80% (ca ou 80%=<VP.256<90% (ca ou 90%=<VP.256<95% (ca ou 95%=<VP.256cas5)] Points obtenus : Cas 0 -----> 10 Cas 1 -----> 11 Cas 2 -----> 12 Cas 3 -----> 13 Cas 4 -----> 14 Cas 5 -----> 15
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP257=1 Points obtenus : 10

VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP258=1 Points obtenus : 10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP259=1 Points obtenus : collecte
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP260=1 Points obtenus : 10
VP.261 -Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP261=1 Points obtenus : 10
VP.262 -Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP262=1 Points obtenus : 10

Préfecture

079-200041416-20200702-127-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2020

Publication le : 02-07-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48